

Renvoi au comté des secours publics de la pétition de demande de secours pour le citoyen Michard, du district de Dourdan, en annexe de la séance du 2 ventôse an II (20 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comté des secours publics de la pétition de demande de secours pour le citoyen Michard, du district de Dourdan, en annexe de la séance du 2 ventôse an II (20 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 285;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32202_t1_0285_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

obtenu pour lui, de l'administration supérieure, un secours provisoire de 150 l. qui servit à *alimenter sa famille* pendant quelque temps. Puisse cet exposé, tourner au profit de l'humanité entière, en amolissant le cœur des riches qui se jouent de l'infortune. Nous sommes certains que les représentants du peuple le prendront en grande considération et nous demandons qu'il soit renvoyé au comité des secours et que ce comité soit chargé de faire un prompt rapport sur son contenu. »

RAGUDEAU, LAMONTAGNE, SAVOURÉ, DUMINIL, BINOIS (*agent nat.*).

[Extrait des délibérations de la Sté popul.; 14 pluv. II] (1)

La présente pétition relative à la famille infortunée du citoyen Michard décédé le 9 de ce mois, victime de son amour brûlant de l'humanité, ayant été communiquée à la Société, tous les membres se sont levés en signe d'adhésion et la Société considérant que le républicain que la patrie vient de perdre étoit un révolutionnaire énergique, qui dans toutes les circonstances a donné des preuves d'un dévouement absolu à la cause de la liberté et de l'égalité, et que les détails de la dite pétition sont rigoureusement vrais et dignes de la reconnaissance publique, arrête qu'elle l'adopte dans tout son contenu, à l'effet de l'appuyer auprès de la Convention nationale.

Pour extrait signé Supersac, président et Gibaudans, secrétaire.

Renvoyé au comité des secours publics par celui des pétitions (2).

II

[Le cⁿ Michel, au présid. de la Conv.; Coutances, 14 pluv. II] (3)

« Citoyen président,

L'amour de l'humanité, le désir sincère de voir

(1) Lettre d'envoi du distr., datée du 14 pluv.

(2) Mention marginale, datée du 2 vent. et signée P.J. Audouin. Une première copie avait été renvoyée par la Conv. au comité des secours et remise à Briez, le 28 pluv., par les soins du présid^t Dubarran.

(3) F¹⁷ 1009^B, pl. 1, p. 2006.

mes concitoyens bons et heureux m'engage à te faire part de quelques idées que je crois utiles. L'homme raisonnable et sensible, vivant au milieu d'objets qui le surprennent et excitent souvent son admiration, cherchera même involontairement la cause et le principe des choses qui fixent ses regards. Tu le sais, Citoyen président, si le premier mobile de l'esprit populaire est faux, il faussera tous les autres. Comment le rectifier ? C'est un problème qu'il appartient aux philosophes de résoudre. En voici, je crois, les propositions nécessaires : quel plan de croyance peut s'accorder avec la raison ? quel plan de sacerdoce peut s'accorder avec la liberté ? Quel plan de liturgie peut s'accorder avec la morale ? Quels peuples ont le plus approché, et quels peuples se sont le plus écartés de ces plans ? Quelles sont les précautions à prendre pour qu'on ne s'en écarte jamais ? Que deviendrait un peuple qui auroit une religion, une morale, une Constitution (nous l'avons), une littérature, une éducation modelée sur les premiers principes de l'humanité et de la nature ? Je te conjure, Citoyen président, au nom de la raison humaine aux progrès de laquelle je prends le plus vif intérêt, de réfléchir sur ces diverses propositions. Je les ai puisées dans un auteur dont le nom ne m'est pas connu. Je désirerois que la Convention invitât les hommes de génie à les résoudre. Quels traits de lumières pures sortiroient de la solution de ces différentes propositions ! Avec quel plaisir, avec quelle avidité, les personnes instruites, et celles qui veulent s'instruire, liroient un pareil ouvrage ! Je pense, Citoyen président, qu'il auroit dans les circonstances actuelles, autant de lecteurs, qu'il y a d'hommes qui savent lire et penser. Salut, fraternité et respect. »

Jean André MICHEL

(*membre de la Sté popul. de Coutances*).

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

(1) Mention marginale datée du 2 vent., et signée Jay.

III

[Décrets envoyés aux départ^{ts} par le M. de l'Intérieur, 2 vent. II] (1)

DATES	TITRES	DÉPARTEMENTS AUXQUELS L'ENVOI A ÉTÉ FAIT	OBSERVATIONS
Frimaire 23 n° 1967	Décret relatif au tribunal central des directeurs du juré du département de Paris	de Paris	Imp.
Pluviôse 29 n° 2935	Décret qui ordonne le remplacement en assignats de l'argenterie envoyée par la commune de Grenoble	commune de Grenoble	Mss.

(1) C 293, pl. 958, p. 6. Signé : PARÉ.